DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à 17 heures 30,

Date des Convocations :
29/04/2026

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 23

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, CASTEX, DELFORGE, DOUCET, FERRANDO, FRANCO, GOURIOU, HENNEBO, JACOPE, LEPONT, LEROY, PROTAT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, DEMEUVE, FESSARD, HEMBISE, LAURENT, MALTAVERNE, PINARD, TEMPLIER et VALENTIN.

Votants : 23

Etaient absents et excusés :
Mesdames LECLERE et MIGNOT.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS.

Vu les articles L.123-6 et R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant le projet de règlement intérieur présenté,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le Règlement Intérieur ci-joint.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi onze mai deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Président du CIAS,



Cyril LAURENT